

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 18 février 2019 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-02-099 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 18 février 2019 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 7.7 Direction générale / Contrat individuel de travail / Adjointe à la direction générale et à la mairie / Autorisation de signature

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Séance ordinaire du 4 février 2019 et séances extraordinaires des 11 et 14 février 2019

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

- 3.1 Période de questions
- 3.2 Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires tenues les 11 et 14 février 2019

4. Affaires du Conseil

- 4.4 Sommet Culture de CGLU « Les villes à la tête des actions sur le rôle de la culture dans le développement durable » / Buenos Aires (Argentine) / Autorisation de participation
- 4.5 Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion / Soirée reconnaissance 2019 / Aide financière
- 4.6 Centre d'action bénévole l'Actuel / Campagne de promotion du bénévolat « Je bénévole dans Vaudreuil-Soulanges » / Conférence « Le bonheur de bénévoler » / Commandite
- 4.10 Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges / Soutien aux activités / Aide financière 2019

5. Greffe et affaires juridiques

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 25 janvier 2019

7. Ressources humaines

- 7.2 Mouvement de main-d'œuvre

- 7.3 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Technicienne – Loisirs et culture
- 7.4 Service des travaux publics / Prolongation / Affectation intérimaire au poste de contremaître – Bâtiments
- 7.5 Service des travaux publics / Embauche / Agente de bureau 2
- 7.6 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Promotion / Inspectrice municipale 1
- 7.7 Direction générale / Contrat individuel de travail / Adjointe à la direction générale et à la mairie / Autorisation de signature

8. Communications

9. Informatique et géomatique

- 9.1 Octroi de contrat / 401-120-19-02 / Fourniture du logiciel SOFE RH & Paie / Autorisation de signature
- 9.2 Octroi de contrat / Internet / Pavillon Normand-Desjardins / Autorisation de signature

10. Sports et loisirs

11. Culture et vie communautaire

- 11.1 Disposition de rayonnage / Commission scolaire des Trois-Lacs
- 11.2 Subventions aux organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs pour l'année 2019
- 11.3 Entente de développement culturel pour les années 2018 à 2020 / Ministère de la Culture et des Communications du Québec / Projets Village des arts et inauguration de la Tour d'eau / Participation financière 2019
- 11.4 Colloque annuel Les Arts et la Ville / Aide financière

12. Protection publique

- 12.1 Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile / Ville de Salaberry-de-Valleyfield / Autorisation de signature

13. Travaux publics

- 13.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-10 / Fourniture d'une mini-fourgonnette – Dodge Grand Caravan
- 13.2 Circulation / Retrait de panneaux de signalisation / Boulevard Harwood / Demande au MTQ
- 13.4 Financement / Aménagement des bureaux au Service des travaux publics – phase II

14. Eaux

15. Génie et environnement

- 15.1 Programme de subvention « Verdissons Vaudreuil-Dorion » / Modification / Répertoire des subventions en environnement
- 15.2 Circulation / Ajout et retraites / Arrêts obligatoires / Rues Claude-Léveillée et Jacques-Héту
- 15.3 Ordre de changement n° 10 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.03 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Martel, des avenues Saint-Georges et Charbonneau ainsi qu'une partie de la rue Valois et de l'avenue Saint-Henri / Règlement n° 1752
- 15.4 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.04 / Entrepreneur général / Aménagement d'une voie cyclable sur le boulevard Harwood entre les avenues de la Fabrique et Sabourin (route verte) / Règlement n° 1752
- 15.5 Ordres de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.08 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable en arrière lot de la rue Larivée à l'avenue Saint-Charles / Règlement n° 1752

- 15.6 Ordre de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n^o 401-110-18-R1730.05 / Entrepreneur général / Travaux d'approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie / Règlement n^o 1730
- 15.8 Autorisation / Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des services municipaux et de voirie / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Rue Hemlock / Règlement n^o 1763
- 15.9 Aménagement d'exutoires / Cours d'eau Dorion / Place 20-30-40 – phase 17 / Non-objection
- 15.10 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n^o 401-110-19-R1756.01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Construction d'un poste de suppression et prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine / Règlement n^o 1756

16. Urbanisme

- 16.1 Vélo Québec / Certification Vélosympathique / Dépôt de candidature
- 16.2 Octroi de contrat et financement / Services professionnels / Réaménagement d'une partie du parc Toe-Blake
- 16.3 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Rue Hemlock / Lots projetés 6 268 044 à 6 268 050

17. Réglementation

- 17.1 Adoption / Règlement n^o 1271-04 / Comité consultatif d'urbanisme / Fonctions spécifiques
- 17.2 Adoption / Règlement n^o 1769 / Régime surcomplémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 17.3 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n^o 1764-01 / Gestion contractuelle / Catégories 1 / Adjudication des contrats à la suite d'une demande de prix / Annexes I, II et IV
- 17.4 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n^o 1694-26 / Stationnement / Interdictions de stationnement / Rues Édouard-Lalonde et Querbes et avenue de la Fabrique

18. Direction générale

- 18.1 Autorisations de la Direction générale

19. Période de questions – Élus

20. Période de questions – Assistance

21. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-02-100 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
 APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- séance ordinaire du 4 février 2019;
- séance extraordinaire du 11 février 2019;
- séance extraordinaire du 14 février 2019.

« ADOPTÉE »

19-02-101 Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires tenues les 11 et 14 février 2019

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu des séances extraordinaires les 11 et 14 février 2019 et il en résume les décisions prises.

19-02-102 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-02-103 Sommet Culture de CGLU « Les villes à la tête des actions sur le rôle de la culture dans le développement durable » / Buenos Aires (Argentine) / Autorisation de participation

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a remporté le Prix international CGLU – Ville de Mexico - Culture 21;

CONSIDÉRANT que le but de ce prix est de faire la promotion du projet lauréat à l'international;

CONSIDÉRANT la tenue du 3^e sommet Culture CGLU à Buenos Aires en Argentine intitulé « Les villes à la tête des actions sur le rôle de la culture dans le développement durable »;

CONSIDÉRANT que ce 3^e sommet vise à renforcer les messages liés au rôle que joue la culture dans le développement durable à l'échelle locale et donner une visibilité aux débats internationaux sur la culture, les villes et le développement durable;

CONSIDÉRANT la visibilité exceptionnelle et le rayonnement international qu'apporte cet événement à la Ville;

CONSIDÉRANT la présence prévue de plusieurs élus au Sommet Culture de CGLU à Buenos Aires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser un représentant de la Ville à y participer;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisées l'inscription et la participation de la conseillère M^{me} Céline Chartier, membre du Comité culture et vie communautaire, au Sommet Culture de CGLU qui se tiendra à Buenos Aires, Argentine, du 3 au 6 avril 2019;

QUE la Ville défraie les coûts de déplacement, d'hébergement et de repas découlant de cette participation;

QUE toutes autres dépenses réellement encourues par la participante à cette fin lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-104 Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion / Soirée reconnaissance 2019 / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion pour une soirée reconnaissance envers ses bénévoles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 100 \$ soit versé à l'Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière dans le cadre de sa soirée reconnaissance qui se tiendra le 3 mai 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-105 Centre d'action bénévole l'Actuel / Campagne de promotion du bénévolat « Je bénévole dans Vaudreuil-Soulanges » / Conférence « Le bonheur de bénévoler » / Commandite

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Centre d'action bénévole l'Actuel pour la conférence « Le bonheur de bénévoler » présentée par M. Jean-Marie Lapointe dans le cadre de la campagne de promotion du bénévolat « Je bénévole dans Vaudreuil-Soulanges »;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 400 \$ soit versé au Centre d'action bénévole l'Actuel à titre de commandite dans le cadre de la conférence « Le bonheur de bénévoler » qui se tiendra le 11 avril 2019 au théâtre Paul-Émile-Meloche;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-106 Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges / Soutien aux activités / Aide financière 2019

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges en soutien à la réalisation de ses différentes activités;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 500 \$ soit versé au Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière pour l'année 2019 en soutien à la réalisation de ses différentes activités;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-107 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 25 janvier 2019

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 25 janvier 2019 totalisant un montant de 2 978 907,12 \$.

19-02-108 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 5 février 2019.

« ADOPTÉE »

19-02-109 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Technicienne – Loisirs et culture

CONSIDÉRANT la résolution 18-07-590;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Catherine Boyer-Dandurand, chef de division – Sports et loisirs au sein du Service des loisirs et de la culture, datée du 23 janvier 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Maude Rodrigue dans son poste de technicienne – Loisirs et culture;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Rodrigue.

« ADOPTÉE »

19-02-110 Service des travaux publics / Prolongation / Affectation intérimaire au poste de contremaître – Bâtiments

CONSIDÉRANT la résolution 19-01-030;

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine la prolongation de l'affectation intérimaire de M. Jean-Luc Boucher, journalier régulier saisonnier, au poste de contremaître – Bâtiments pour la période du 2 février au 1^{er} mars 2019;

QU'au cours de cette période, M. Boucher bénéficie du salaire correspondant à la classe 14 - échelon 1 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-111 Service des travaux publics / Embauche / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 5 février 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Patricia Bouthillier-Dionne au poste régulier d'agent de bureau 2 au Service des travaux publics, et ce, à compter du 19 février 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 7 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE la période durant laquelle M^{me} Bouthillier-Dionne a occupé temporairement le poste d'agent de bureau 2 au Service des travaux publics soit considérée dans le calcul de la période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Bouthillier-Dionne;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-112 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Promotion / Inspectrice municipale 1

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 1^{er} février 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la promotion de M^{me} Claudia Trottier au poste régulier d'inspecteur municipal 1 au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 19 février 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 9, échelon 2 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Trottier devra compléter une période d'essai d'une durée maximale de trois mois conformément à l'article 15.05 – « Mouvement de personnel » de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur. À la suite de cette période d'essai, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, M^{me} Trottier pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Trottier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-113 Direction générale / Contrat individuel de travail / Adjointe à la direction générale et à la mairie / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein de la direction générale;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que la directrice du Service des ressources humaines, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M^{me} Caroline Houle et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-114 Octroi de contrat / 401-120-19-02 / Fourniture du logiciel SOFE RH & Paie / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le logiciel pour la gestion de la paie;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Berger-Levrault Canada Itée pour le logiciel SOFE RH & Paie, incluant les licences, la formation et le contrat annuel de soutien technique;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n^o 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour l'acquisition de logiciels;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par Berger-Levrault Canada Itée, 2130, boulevard Dagenais Ouest, bureau 200, Laval (Québec), H7L 5X9, pour la fourniture du logiciel SOFE RH & Paie, incluant les licences, la formation et le contrat annuel de soutien technique, et ce, pour un montant maximal de 37 800 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des biens et des services requis et rendus;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-115 Octroi de contrat / Internet / Pavillon Normand-Desjardins / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande formulée par des organismes de la Ville afin d'obtenir un accès internet au Pavillon Normand-Desjardins situé au 671, rue Valois;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Bell Solutions d'affaires pour un accès Internet d'affaires Fibe 940/940, et ce, pour un coût de 79,95 \$ par mois;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisés l'abonnement de 36 mois pour un accès Internet d'affaires Fibe 940/940 auprès de Bell Marchés Affaires, et ce, pour un montant mensuel de 79,95 \$ ainsi que les frais d'installation 80 \$, excluant les taxes applicables;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout formulaire d'adhésion au contrat mentionné ci-dessus, et ce, jusqu'à concurrence des montants budgétés à cette fin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-116 Disposition de rayonnage / Commission scolaire des Trois-Lacs

CONSIDÉRANT les nouveaux espaces qui seront aménagés à la bibliothèque en 2019;

CONSIDÉRANT le besoin de se départir du rayonnage de la bibliothèque qui est inutilisé;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) pour ce rayonnage dans le but de l'installer dans les différentes bibliothèques scolaires du territoire;

CONSIDÉRANT l'optique de développement durable visant à réutiliser des équipements qui, sans cela, seraient envoyés aux rebus;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – Bibliothèque soit autorisée à disposer, au bénéfice de la CSTL, du rayonnage inutilisé par la bibliothèque, et de tout autre rayonnage libéré ultérieurement.

« ADOPTÉE »

19-02-117 Subventions aux organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs pour l'année 2019

CONSIDÉRANT le rôle et l'importance de nos partenaires associatifs dans l'offre de soutien, d'organisation et de production d'activités et d'événements au profit des citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs qui contribuent à la vitalité et au rayonnement de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient octroyées, à titre de subventions pour l'année 2019, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des organismes suivants :

Organismes communautaires

- Association Animation Jeunesse Vaudreuil, la somme de 100 000 \$;
- Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion, la somme de 4 750 \$;
- Grand Rassemblement des Aînés de Vaudreuil et Soulanges (G.R.A.V.E.S.), la somme de 1 900 \$;
- La Fondation Richelieu des Trois-Lacs, la somme de 950 \$;
- Les repas partagés de Vaudreuil-Dorion, la somme de 950 \$;
- Maison des jeunes de Vaudreuil-Dorion, la somme de 15 000 \$;

Organismes culturels

- Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 21 500 \$;
- Chœur Chants de coton, la somme de 1 900 \$;
- Chœur classique Vaudreuil-Soulanges, la somme de 3 800 \$;
- Ciné-Club La Boîte Lumineuse, la somme de 10 835 \$;
- Club photo Vaudreuil-Dorion, la somme de 2 375 \$;
- Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 2 000 \$;
- La Fabrique de la paroisse de Saint-Michel, la somme de 26 500 \$;
- La Fondation de la Maison Trestler, la somme de 68 238 \$;
- L'Ensemble vocal Les Enchanteurs inc., la somme de 4 750 \$;
- Le Chœur Espéranto, la somme de 3 000 \$;
- L'Intrépide Cabaret d'improvisateurs, la somme de 1 100 \$;
- Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 71 273 \$;
- Société de généalogie Vaudreuil-Cavagnal, la somme de 7 600 \$;
- Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc à Vaudreuil-Dorion, la somme de 5 000 \$;
- Troupe de théâtre Les Philanthropes, la somme de 1 500 \$;

Organismes sociaux

- Arc-en-ciel (Vaudreuil-Soulanges), la somme de 1 900 \$;
- Centraide des régions du centre-ouest du Québec, la somme de 950 \$;
- Centre de femmes « La Moisson », la somme de 1 190 \$;
- Fondation de l'Hôpital du Suroît, la somme de 18 735 \$;
- Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore, la somme de 950 \$;
- Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS), la somme de 25 000 \$;
- Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil, la somme de 950 \$;
- La Fabrique de la paroisse Saint-Michel de Vaudreuil (carrefour de l'Espoir), la somme de 4 750 \$;
- La Relâche (Répit V.S.), la somme de 1 900 \$;
- Le Zèbre Rouge, la somme de 10 000 \$;
- L'Organisation Indo-Canadienne de Montréal, la somme de 2 500 \$;
- Parrainage civique de Vaudreuil Soulanges, la somme de 3 000 \$;
- Réseau Trait d'Union, la somme de 5 000 \$;

Organismes sportifs

- Association de balle-molle mineure La Presqu'Île, la somme de 950 \$;
- Association de baseball La Presqu'Île, la somme de 950 \$;
- Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil, la somme de 15 000 \$;
- Club de plongeon Vaudreuil-Dorion, la somme de 1 425 \$;
- Club de Soccer FC Trois-Lacs inc., la somme de 5 000 \$;
- Les Patriotes de l'Ouest, la somme de 950 \$;

Événements spéciaux

- Commission scolaire des Trois-Lacs (Festi-cirque), la somme de 15 000 \$;
- Musée régional de Vaudreuil-Soulanges (Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion), la somme de 40 800 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-118 Entente de développement culturel pour les années 2018 à 2020 / Ministère de la Culture et des Communications du Québec / Projets Village des arts et inauguration de la Tour d'eau / Participation financière 2019

CONSIDÉRANT les résolutions 17-05-378 et 17-10-867 prévoyant et autorisant la signature d'une entente de développement culturel pour les années 2018 à 2020 avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);

CONSIDÉRANT le nouvel investissement annoncé par le MCCQ au montant de 25 000 \$ pour des actions en lien avec des crédits réguliers associés au projet du Village des arts et à l'inauguration de la tour d'eau;

CONSIDÉRANT que l'investissement par la Ville a déjà été budgété pour l'année 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à investir un montant de 25 000 \$ en parité avec le MCCQ dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2020 pour des actions reliées aux crédits réguliers et associés aux projets Village des arts et Inauguration de la tour d'eau;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé, pour et au nom de la Ville, à signer les documents relatifs à cette bonification de l'entente de développement culturel triennale avec le MCCQ;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-119 Colloque annuel Les Arts et la Ville / Aide financière

CONSIDÉRANT l'engagement pris par la Ville lors du dépôt de sa candidature pour recevoir le 32^e colloque Les Arts et la Ville;

CONSIDÉRANT que le réseau Les Arts et la Ville a lié son colloque annuel aux thématiques pour lesquelles la Ville est reconnue sur les plans national et international;

CONSIDÉRANT l'importance, pour la Ville, que ledit événement serve de levier pour mobiliser le milieu Vaudreuillois-Dorionnais aux objectifs entourant l'Agenda 21 de la culture;

CONSIDÉRANT que l'Agenda 21 de la culture a déjà permis au milieu d'accueillir une notoriété et des investissements supplémentaires notamment du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit versée une somme ne dépassant pas 4 000 \$, à titre d'aide financière, pour favoriser la participation des milieux associatif et artistique au 32^e colloque Les Arts et la Ville;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-120 Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile / Ville de Salaberry-de-Valleyfield / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT que dès son entrée en vigueur le 9 novembre 2019, l'ensemble des municipalités locales visées devront être en mesure d'appliquer sur leur territoire les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux qui y sont déterminés;

CONSIDÉRANT que l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile proposée par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield remplit pleinement lesdits objectifs;

CONSIDÉRANT que selon le plan d'action de l'organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Vaudreuil-Dorion, il y a lieu de signer cette entente mutuelle;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour une période d'un an, renouvelable automatiquement par période successive d'un an.

« ADOPTÉE »

À 19 h 45, le conseiller M. Gabriel Parent quitte son siège.

19-02-121 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-10 / Fourniture d'une mini-fourgonnette – Dodge Grand Caravan

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'une mini-fourgonnette – Dodge Grand Caravan, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 7 février 2019 immédiatement après 12 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-19-10;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix pour l'achat de véhicule;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Donnacona Chrysler, 160, rue Commerciale, Donnacona (Québec), G3M 1W1, pour la fourniture d'une mini-fourgonnette – Dodge Grand Caravan neuve (année 2019), et ce, pour un montant de 28 042,40 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-19-10;

QUE cette acquisition ainsi que les accessoires requis soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-122 Circulation / Retrait de panneaux de signalisation / Boulevard Harwood / Demande au MTQ

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 16 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que cette recommandation vise à retirer la signalisation (flèche tout droit et heure/date) sur le terre-plein central du boulevard Harwood face à la rue Besner afin de refléter la configuration actuelle;

CONSIDÉRANT que le boulevard Harwood est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit demandé au MTQ de retirer la signalisation (flèche tout droit et heure/date) sur le terre-plein central du boulevard Harwood face à la rue Besner.

« ADOPTÉE »

À 19 h 47, le conseiller M. Gabriel Parent reprend son siège.

19-02-123 Financement / Aménagement des bureaux au Service des travaux publics – phase II

CONSIDÉRANT l'aménagement en deux phases des bureaux au Service des travaux publics entamé en 2018;

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement des bureaux au Service des travaux publics phase II est prévu aux immobilisations 2019;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts révisée, préparée par le Service des travaux publics et annexée à sa recommandation du 6 février 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 163 000 \$, taxes incluses, pour les travaux liés au réaménagement des bureaux des opérations au Service des travaux publics;

QUE ces travaux soient financés par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-124 Programme de subvention « Verdissons Vaudreuil-Dorion » / Modification / Répertoire des subventions en environnement

CONSIDÉRANT la résolution 16-02-122 adoptant le Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la subvention Verdissons Vaudreuil-Dorion est en place et offre un remboursement jusqu'à concurrence de 75 \$ pour l'achat d'un ou deux arbres, par année;

CONSIDÉRANT que plusieurs frênes sont en état avancé de dépérissement et qu'ils devront être remplacés;

CONSIDÉRANT que plusieurs permis d'abattage exigent la plantation d'un arbre en remplacement;

CONSIDÉRANT que les plantations obligatoires en vertu d'un permis, d'un avis ou constat d'infraction à la réglementation en vigueur ne sont pas admissibles à la subvention;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité environnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, tel que modifié, le Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion, daté du 14 février 2019 et élaboré par le Service du développement et de l'aménagement du territoire, afin de rendre les obligations de replanter liées à l'abattage d'arbres ou à un avis d'infraction admissibles à la subvention Verdissons Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

19-02-125 Circulation / Ajout et retraits / Arrêts obligatoires / Rues Claude-Léveillée et Jacques-Hétu

CONSIDÉRANT la résolution 17-08-719 décrétant notamment l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur la rue Claude-Léveillée, en direction est, à l'intersection avec la rue Jacques-Hétu;

CONSIDÉRANT la résolution 17-08-722 décrétant notamment l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur les rues Claude-Léveillée et Jacques-Hétu tel qu'illustré au plan n° NP00064ARRÊT préparé par la division – Technique en date du 14 août 2017;

CONSIDÉRANT que ces arrêts obligatoires, n'ayant jamais été mis en place, ne sont plus nécessaires;

CONSIDÉRANT la résolution 16-01-033 décrétant l'ouverture d'une partie de la rue Claude-Léveillée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit retiré l'arrêt obligatoire des véhicules routiers aux endroits suivants :

- sur la rue Claude-Léveillée, dans les deux directions, à l'intersection avec la rue Jacques-Hétu;
- sur la rue Jacques-Hétu, en direction nord, à l'intersection avec la rue Jacques-Hétu, face au lot 5 908 131;
- sur la rue Jacques-Hétu, en direction sud, à l'intersection avec la rue Jacques-Hétu, sur le lot 5 908 165;

QUE soit décrété l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur la rue Claude-Léveillée, en direction est, à l'intersection avec l'avenue Loyola-Schmidt;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

19-02-126 Ordre de changement n° 10 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.03 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Martel, des avenues Saint-Georges et Charbonneau ainsi qu'une partie de la rue Valois et de l'avenue Saint-Henri / Règlement n° 1752

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 10 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Martel, des avenues Saint-Georges et Charbonneau ainsi qu'une partie de la rue Valois et de l'avenue Saint-Henri - appel d'offres n° 401-110-18-R1752.03 » totalisant un montant de 3 992,35 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-127 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.04 / Entrepreneur général / Aménagement d'une voie cyclable sur le boulevard Harwood entre les avenues de la Fabrique et Sabourin (route verte) / Règlement n° 1752

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 4 de l'entrepreneur général relié au projet « Aménagement d'une voie cyclable sur le boulevard Harwood entre les avenues de la Fabrique et Sabourin (route verte) / Règlement n° 1752 - appel d'offres n° 401-110-18-R1752.04 » totalisant un montant de 6 100 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-02-128 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.08 /
Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable en
arrière lot de la rue Larivée à l'avenue Saint-Charles / Règlement n° 1752**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux d'aménagement d'une voie cyclable en arrière lot de la rue Larivée à l'avenue Saint-Charles - appel d'offres n° 401-110-18-R1752.08 » totalisant un montant de 4 032 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-02-129 Ordres de changement n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1730.05 /
Entrepreneur général / Travaux d'approvisionnement en eau potable /
Secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie / Règlement n° 1730**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n°s 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux d'approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie - appel d'offres n°s 401-110-18-R1730.05 » totalisant un montant de 30 528,08 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-02-130 Autorisation / Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance /
Construction des services municipaux et de voirie / Honoraires
professionnels et tous les travaux connexes / Rue Hemlock /
Règlement n° 1763**

CONSIDÉRANT le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux n° 1763;

CONSIDÉRANT la demande de la succession de Margaret King Struthers à l'effet de procéder à la préparation d'une entente concernant la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie de la rue Hemlock, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que la succession est disposée à exécuter elle-même les travaux de construction de ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la division – Génie et environnement soit autorisée à préparer le protocole d'entente respectant les modalités de l'annexe « A » du Règlement n° 1763 pour le projet NP00263 : Préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie de la rue Hemlock, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

« ADOPTÉE »

19-02-131 Aménagement d'exutoires / Cours d'eau Dorion / Place 20-30-40 – phase 17 / Non-objection

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel Place 20-30-40 – phase 17 proposé par Développement Banlieue Ouest;

CONSIDÉRANT les plans préparés par CDGU inc. révision 12 émis pour approbation MELCC, en date du 1^{er} février 2019;

CONSIDÉRANT le plan cadastral minute 24514 préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, daté du 4 juillet 2018;

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager trois nouveaux exutoires dans le cours d'eau Dorion (lot 6 214 062);

CONSIDÉRANT que les eaux en provenance des lots projetés 6 264 089, 6 264 175 et 6 264 176 traverseront les lots projetés 6 264 129 et 6 264 130 et se déverseront vers le lot 6 214 062;

CONSIDÉRANT que les eaux en provenance du lot projeté 6 264 174 se déverseront aussi vers ledit cours d'eau;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente à intervenir entre Développement Banlieue Ouest et la Ville;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoira les modalités de cession des infrastructures ainsi que les servitudes s'y rattachant;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin de confirmer que la Ville ne s'objecte pas à l'aménagement desdits exutoires;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville ne s'objecte pas à l'aménagement des trois exutoires;

QU'il est entendu que des servitudes en faveur de la Ville devront être décrites et notariées et que les descriptions techniques devront être fournies par le promoteur et le tout à ses frais;

QUE l'assiette des servitudes devra avoir une largeur minimale de quatre mètres;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-02-132 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n° 401-110-19-R1756.01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Construction d'un poste de surpression et prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoin / Règlement n° 1756

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé par le chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 6 février 2019, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-19-R1756.01 à l'égard des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance de la construction d'un poste de surpression et du prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle.

« ADOPTÉE »

19-02-133 Vélo Québec / Certification Vélosympathique / Dépôt de candidature

CONSIDÉRANT que la Ville encourage le transport actif par des aménagements urbains qui répondent aux besoins des usagers;

CONSIDÉRANT les nombreux investissements de la Ville afin d'améliorer son réseau cyclable;

CONSIDÉRANT que le développement d'une culture de vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à avoir un mode de vie actif;

CONSIDÉRANT que le programme de certification vélosympathique permet de mettre en valeur les réalisations de la Ville tout en lui permettant de faire le bilan de ses acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer;

CONSIDÉRANT que Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au mouvement vélosympathique;

CONSIDÉRANT que la date limite de la première ronde de dépôt des candidatures pour la certification est le 29 mars 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entreprenne le processus de certification vélosympathique et dépose sa candidature avant le 29 mars 2019.

« ADOPTÉE »

19-02-134 Octroi de contrat et financement / Services professionnels / Réaménagement d'une partie du parc Toe-Blake

CONSIDÉRANT que la Commission Scolaire des Trois-Lacs (CSTL) prévoit implanter une nouvelle école primaire à proximité du parc Toe-Blake;

CONSIDÉRANT la résolution 17-08-675 prévoyant l'engagement de la Ville à céder à la CSTL une partie de lot aux fins d'y implanter ladite nouvelle école primaire;

CONSIDÉRANT que la CSTL prévoit mandater une firme d'architecte paysager pour le réaménagement de la cour d'école de l'Hymne-au-Printemps en vue de la construction de la future école sur le lot adjacent;

CONSIDÉRANT que la CSTL désire travailler en partenariat avec la Ville pour l'aménagement d'un parc-école dans le secteur;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la population à prévoir dans le secteur du parc Toe-Blake;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Ici et Là – Architecture de paysages;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par la firme Ici et Là – Architecture de paysages concernant l'aménagement paysager de la cour et des terrains de la nouvelle école et qu'une dépense maximale de 25 000 \$, taxes applicables comprises, soit autorisée pour la réalisation de plans et devis en vue du réaménagement d'une partie du parc Toe-Blake et la surveillance d'éventuels travaux;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-135 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Rue Hemlock / Lots projetés 6 268 044 à 6 268 050

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement;

CONSIDÉRANT que l'article 4.2 du Règlement de lotissement n° 1273 de la Ville prévoit que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lors d'opération cadastrale;

CONSIDÉRANT la demande de lotissement visant une opération cadastrale permettant de subdiviser les lots 1 830 364 et 1 830 385 pour en résulter sept lots (6 268 044 à 6 268 050);

CONSIDÉRANT que la superficie totale des lots 6 268 044 à 6 268 050 est de 13 660,2 mètres carrés, mais en excluant l'assiette d'un bâtiment principal, soit le lot 6 268 047 d'une superficie de 4 320,2 mètres carrés, la superficie totale servant au calcul pour fins de parcs est de 9 340 mètres carrés et que 10 % de cette superficie équivaut à 934 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle du terrain sis sur les lots 1 830 364 et 1 830 385 est de 145 200 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève au montant de 18 855,57 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1.02;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 18 855,57 \$ et que cet argent soit déposé dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-02-136 Adoption / Règlement n° 1271-04 / Comité consultatif d'urbanisme / Fonctions spécifiques

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1271-04 a été déposé à une séance tenue le 4 février 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1271-04 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme n° 1271 afin de modifier les fonctions spécifiques du Comité ».

« ADOPTÉE »

19-02-137 Adoption / Règlement n° 1769 / Régime surcomplémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1769 a été déposé à une séance tenue le 4 février 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1769 intitulé :

« Règlement relatif au Régime surcomplémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

« ADOPTÉE »

19-02-138 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1764-01 / Gestion contractuelle / Catégories 1 / Adjudication des contrats à la suite d'une demande de prix / Annexes I, II et IV

Le conseiller M. Paul Dumoulin dépose le projet de règlement n° 1764-01 modifiant le Règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1764 afin d'ajouter des catégories à l'article 11.1, de modifier l'article concernant les adjudications de contrats à la suite de demandes prix ainsi que de remplacer les annexes I, II et IV et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-02-139 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-26 / Stationnement / Interdictions de stationnement / Rues Édouard-Lalonde et Querbes et avenue de la Fabrique

La conseillère M^{me} Josée Clément dépose le projet de règlement n° 1694-26 modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues Édouard-Lalonde et Querbes et l'avenue de la Fabrique et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-02-140 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 7 février 2019.

« ADOPTÉE »

19-02-141 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

19-02-142 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-02-143 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 08 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe